
PROJET DE DELIBERATION

32^{ème} OBJET : PST 2019-2024 : ACTION 35 - FSE+ PROGRAMMATION 2021-2027 - TERRITOIRE ZERO
CHOMEUR DE LONGUE DUREE - CONSTITUTION D'UN COMITE D'ACCOMPAGNEMENT
LOCAL - DECISION.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et spécialement l'article L1122-30;

Vu l'action 35 du plan stratégique transversal "*Faire de l'E-Pôle un outil réellement opérant dans la perspective d'une mise à l'emploi des publics-cibles flémallois*";

Vu la programmation FSE+ pour les années 2021 à 2027 et spécialement sa priorité 2 en ce qu'elle prévoit un subventionnement pour le développement d'approches innovantes en matière de lutte contre le chômage de longue durée par une approche pilote s'inspirant du dispositif français "Territoires zéro chômeur de longue durée";

Vu sa délibération du 29 avril 2022 par laquelle il marque son accord de principe sur l'introduction d'un dossier de candidature dans ce cadre ;

Vu sa délibération du 30 mai 2022 par laquelle il approuve le dossier de candidature tel que constitué ;

Vu le dossier de candidature en ce qu'il prévoit d'instituer, dès réception de la notification d'acceptation du projet, un comité d'accompagnement local (C.A.L.) constitué du coordinateur (dès son engagement), du responsable de chaque structure de l'E-Pôle (ou son délégué), d'un administrateur / membre du Collège / membre du bureau permanent pour chacune d'elle et de représentants du secteur privé (marchand ou non) et d'en faire approuver la composition par le Conseil communal dans le mois qui suit la décision de subventionnement du projet ;

Vu ce même dossier de candidature en ce qu'il prévoit également que la composition politique du comité d'accompagnement local sera similaire à celle qui composera le Conseil d'administration de l'asbl la Coupole, appelée à agir à terme comme employeur dans le cadre de projet ;

Vu le courrier du 21 avril 2023 par lequel l'Agence FSE lui notifie que le projet tel que déposé est accepté et lui octroie un subside de 2 468 180,65€ pour sa réalisation (2023-2026) ;

Attendu qu'un montant de même import sera versé automatiquement par la Région Wallonne au titre de Part public belge de sorte que le montant total de la subvention atteindra 4 936 361,30 € ;

Attendu qu'il s'indique de composer sans délai le Comité d'accompagnement local ;

DECIDE.

1. de prendre acte de l'acceptation du projet de "Territoire zéro chômeur de longue durée" dans le cadre de la programmation actuelle du Fonds social européen et de l'octroi d'une subvention de 2.468.180,65 € entraînant l'octroi automatique d'un subvention de même import par la Région wallonne, portant le total de la part subsidiée à 4.936.361,30 € ;
2. d'arrêter comme suit la composition du Comité d'accompagnement local :
 - a) Représentants des structures partenaires:

Nom	Représentant politique	Représentant administratif
Echevinat de l'Emploi		Coordinateur de projet
CPAS de Flémalle		
Perspectives		
Mobitex		
HMI		
ADL		

Mirel		
ALem		
Maison de l'Emploi		
Inser'net		
Régie de quartiers		

b) représentants du monde économique:

- , Président de l'association des Commerçants de Flémalle-Centre.
- , représentant le Cercle économique de Flémalle.
- , représentant le Cercle économique de Flémalle.

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation. Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.

Note de synthèse explicative

Dans le cadre de la programmation FSE pour les années 2021 à 2027 qui prévoit un subventionnement pour la mise en œuvre d'approches innovantes en matière de lutte contre le chômage de longue durée, l'échevinat de l'emploi a introduit une candidature au printemps 2022.

Cette candidature a été retenue pour émarger au fonds européen avec, à la clé un subside de près de 5.000.000€ accordé pour financer le processus de remise à l'emploi de façon durable de 30 chômeurs de longue durée parmi les 697 que compte notre entité. Cette démarche qui s'inscrit pleinement dans notre volonté de faire de l'E-Pôle un outil opérant pour mettre à l'emploi des publics-cibles flémallois a été longuement expliquée en commission la semaine dernière de sorte que je ne vais pas m'y attarder ici.

Simplement je préciserai que les premiers actes à poser dans cette perspective consiste :

- D'une part, dans l'engagement d'un coordinateur qui sera chargé de mener le projet à son terme avec succès, et
- D'autre part dans la composition d'un comité d'accompagnement local dont la mission est d'établir un diagnostic des activités éligibles et de mener une réflexion sur les opportunités économiques.

Le premier acte est d'ores et déjà posé puisqu'en séance du collège de vendredi dernier, le coordinateur a été engagé pour prendre ses fonctions dès le 3 juillet prochain. Et nous vous proposons avec ce point de constituer le comité d'accompagnement local qui, outre le coordinateur en question, doit compter dans ses rangs des représentants de toutes les structures partenaires du projet, à savoir :

- L'échevinat de l'emploi
- Le CPAS
- L'ASBL Perspectives
- L'ASBL Mobitex
- L'ASBL Haute Meuse Insertion
- L'ADL
- La Mirel
- L'Agence Locale pour l'Emploi
- La Maison de l'Emploi
- Inser'net
- Et la Régie des quartiers

Pour chacune de ses structures, vous avez pu prendre connaissance des représentants proposés comme membres du Comité et nous vous demandons ici de ratifier ces candidatures.

De même, le comité comprendra trois représentants du monde économique et il proposé de désigner à ce titre le président de l'association des commerçants de Flémalle ainsi que deux des membres du Cercle économique de Flémalle.

Une fois cette instance installée elle sera en capacité d'entamer son premier travail de diagnostic et nous ne manquerons pas de faire régulièrement le point avec vous sur l'avancement de ce projet qui est conçu pour se développer sur les exercices 2023 à 2026.